

Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 10 février 2011 à 20 heures 30

Convocation du 04 février 2011

L'an deux mille onze le **JEUDI DIX FÉVRIER à 20 heures 30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur BELLANGER, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : M. BELLANGER, Maire – M. DEROCCQ – M. JODEAU – Mme RALU - Mme ESCALDA, adjoints. Mme HÉRAUD - M. BIAIS – M. DEBREUCQ – Mme LUCIEN – M. DELALLÉE – M. DESFORGES – Mme QUENIOUX – Mme BOUDON – Mlle FALLON – M. LAFORGE – Mme GAUDISSERT – Mme DELBANO – Mlle HALAY – M. BOIDIN – Mme CHENARD, Conseillers Municipaux : formant la majorité des membres en exercice

Procurations : de Mme PONS à M. DEROCCQ – de M. EVRARD à Mme RALU –
de M. MÉNARD à M. DESFORGES – de M. AUMONT à M. LAFORGE

Absents excusés : Mme NOVERCAT – M. LEUVREY – Mme PAULE

Mme RALU a été élue secrétaire.

La majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est de 14, le nombre de présents étant de 20, le quorum est donc atteint.



Les membres du Conseil Municipal ont approuvé, à l'unanimité, le procès verbal du conseil municipal du 13 janvier 2011.

Monsieur le Maire est donc ensuite passé à l'ordre du jour :

DELIBERATION N° 10.02.2011/ 010

Délibération compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal Modification de la délibération 13.01.2011/001 – MARCHÉ 16/2010 :

Conformément à l'article L 2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire une partie de sa fonction délibérative, et en application de la délibération n°27.03.08/025 du 27 mars 2008, il est rendu compte au Conseil Municipal des décisions.

Considérant que l'information faite par délibération n°13.01.2011/001 concernant le marché 16/2010, lots 1 et 2 comportait une inversion de montant entre le lot 1 et le lot 2,
Monsieur le Maire rend compte du marché 16/2010 de la façon suivante :

Marché à procédure adaptée

N° du marché	Type de travaux	Descriptif des lots	Lieu	Notification	Titulaire	Montant du marché
16/2010	Construction d'un nouveau réseau d'eaux usées et remplacement de branchements d'eau	Lot n° 1 : Etudes géotechniques	Quartier de Bellevue	16 Décembre 2010	Ste ICSEO BE 27, Rue de l'œuvre 21140 SEMUR EN AUXOIS	10 515.00 HT 12 575.94 TTC

	potable en plomb et pose de candélabres	Lot n° 2 : Coordination sécurité et protection de la santé			OUEST COORDINATION 11, Rue Paul Langevin 28300 MAINVILLIERS	3 225.00 HT 3 857.10 TTC
--	---	---	--	--	---	-----------------------------

Etant précisé que le reste de la délibération 13.01.2010/001 est inchangé.

DELIBERATION N° 10.02.2011/ 011

Point n°1 : Tarifs Fête de Septembre 2011

Vu la réunion de la Commission « Manifestations / vie Associative » du 15 décembre 2010 qui a été amenée à étudier les tarifs à appliquer pour la Fête de Septembre,

Vu la réunion de la Commission des Finances du 31 janvier 2011,

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la reconduction des tarifs des droits de place d'occupation du domaine public concernant la « Fête de Septembre », ci-dessous exposés :

a) pour les particuliers participant au vide grenier, tarifs inchangés

⇒ stand de 3 mètres ou de 6 mètres

	Tarifs
Stand de 3 m	10€
Stand de 6 m	20€

b) pour les Associations, les services municipaux, les animations qui ne procèdent pas à une activité commerciale

⇒ Gratuité

c) pour les exposants " Automobiles "

emplacement de 3 ml à 30 ml maximum à 13€ le ml

d) pour les exposants "artisanat" – "gastronomie" – et "petits commerces"

emplacement à 6€ le ml

DELIBERATION N° 10.02.2011/012

Point n°2 : Contrat de maintenance Société ADIC INFORMATIQUE

Considérant l'acquisition du logiciel DELARCHIVES pour la gestion des registres de délibérations et d'arrêtés municipaux,

Les membres du Conseil Municipal,

Vu la réunion de la commission des Finances du 31 janvier 2011,

Vu la proposition de contrat de maintenance concernant la maintenance du logiciel DELARCHIVES,

✚ approuvent à l'unanimité le contrat présenté qui recouvre deux prestations sur le logiciel :

- assistance téléphonique
- mise à niveau du logiciel

et autorisent Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le contrat est conclu pour une période de 1 an, renouvelable par année entière, par expresse reconduction sans excéder trois ans.

La redevance est annuelle, et est effective à compter du 1^{er} janvier 2011

La redevance annuelle est de 21€ HT.

DELIBERATION N° 10.02.2011/ 013

Point n°3 : Fête de Septembre, année 2011 : Règlement intérieur "Vide Grenier", "Exposition-Artisanat-Gastronomie" et "automobile"

Vu l'organisation de la Fête de Septembre le Dimanche 11 septembre 2011,

Monsieur le Maire indique que les membres de la commission "Manifestations / Vie Associative" réunis le 15 décembre 2010 ont été amenés à préparer le projet de règlement intérieur « Vide Grenier, l'exposition artisanale et gastronomique et automobile »,

Vu la réunion de la Commission des Finances du 31 janvier 2011,
Vu la délibération n°10.02.2011/011 approuvant les tarifs à appliquer concernant cette manifestation,
Vu le règlement intérieur présenté par Madame ESCALDA, Adjointe

Après cet exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuvent le règlement intérieur « Vide Grenier, l'exposition artisanale et gastronomique et automobile »,
- ✚ autorisent Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N° 10.02.2011/ 014

Point n°4 : Fête de Septembre, année 2011 : Règlement intérieur de l'exposition des Associations

Vu l'organisation le Dimanche 11 Septembre 2011 d'une manifestation appelée "Fête de Septembre" par la Municipalité qui comprendra entre autres des animations, une fête foraine, une exposition – artisanat – gastronomie – Automobile, un vide grenier et une participation des Associations,
Vu la réunion de la Commission Manifestation – Vie Associative du 15 décembre 2010,
Vu la réunion de la Commission des Finances du 31 janvier 2011,
Vu la délibération n°10.02.2011/011 approuvant les tarifs à appliquer concernant cette manifestation,
Vu le règlement intérieur présenté par Madame ESCALDA, Adjointe

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuvent le règlement intérieur concernant «l'exposition des Associations ».
- ✚ autorisent Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N° 10.02.2011/ 015

Point n°5 : Fête de septembre, année 2011 : Règlement intérieur de la Fête Foraine

Les membres du Conseil Municipal,
Vu l'organisation le Dimanche 11 Septembre 2011 d'une manifestation appelée "Fête de Septembre" par la Municipalité qui comprendra entre autres des animations, une fête foraine, une exposition – artisanat – gastronomie – Automobile, un vide grenier et une participation des Associations,
Vu la réunion de la Commission Manifestation – Vie Associative du 15 décembre 2010,
Vu la réunion de la Commission des Finances du 31 janvier 2011,
Vu la délibération n°10.02.2011/011 approuvant les tarifs à appliquer concernant cette manifestation,
Vu le règlement intérieur de la Fête Foraine présenté par Madame ESCALDA, Adjointe

Après cet exposé, à l'unanimité :

- ✚ approuvent le règlement intérieur concernant «la Fête Foraine » présenté.
- ✚ autorisent Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N° 10.02.2011/ 016

Point n°6 : Concours communal des maisons fleuries : approbation du règlement et des prix

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la mise en place depuis 2009 d'un concours sur le thème des maisons fleuries. Celui-ci est gratuit et ouvert à tous les habitants de la Commune Maintenon à l'exception des membres du Conseil Municipal et des membres du jury,

Dans ce cadre, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ::

Vu la réunion de la commission "manifestations" du 15 décembre 2010,

Vu la réunion de la commission "finances" du 31 janvier 2011

- ✚ approuvent l'organisation de ce concours pour l'année 2011,
- ✚ approuvent le règlement correspondant qui définit les modalités du concours
- ✚ disent que pour chacune des catégories deux prix seront attribués :
 - 1^{er} prix d'une valeur de 30€
 - 2^{ème} prix d'une valeur de 25€
 - 3^{ème} prix d'une valeur de 20€(le concours comporte deux catégories : maison et appartement)
- ✚ disent que ces prix seront mandatés à l'article 6232 suivant la délibération n°29.09.08/105 (point n°14) du 29 septembre 2008

Etant précisé que la date limite d'inscription est fixée au 15 juin 2011.

DELIBERATION N° 10.02.2011/ 017

Point n°7 : Foire aux Jouets : approbation du règlement intérieur, des tarifs et du bulletin d'inscription

Monsieur le Maire va rappeler aux membres du Conseil Municipal l'organisation depuis 2009 d'une "FOIRE AUX JOUETS",

Les membres du Conseil Municipal,

Vu la réunion de la commission "Manifestation – Vie Associative" du 15 décembre 2010,

Vu la réunion de la commission "Finances" du 31 janvier 2011,

Vu la présentation du règlement intérieur et ses annexes faite par Madame Escalda, Adjointe aux manifestations et vie associative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- + approuvent l'organisation d'une "Foire aux Jouets" le Samedi 05 novembre 2011
- + approuvent le règlement intérieur de cette manifestation ainsi que le bulletin d'inscription
- + approuvent le tarif du droit de place fixé à 6€ l'emplacement (emplacement = table (dimension 1.50 x 0.70)) limité à deux tables maximum par exposant.
- + disent que les bénéfices réalisés par cette Foire aux Jouets seront intégralement reversés au Téléthon
- + autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette manifestation

DELIBERATION N° 10.02.2011/ 018

Point n°8 : Marché de Noël : approbation du règlement, des tarifs et du bulletin de réservation

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'organisation d'un "MARCHE DE NOEL",

Les membres du Conseil Municipal,

Vu la réunion de la commission "Manifestation – Vie Associative" du 15 décembre 2010,

Vu la réunion de la commission "Finances" du 31 janvier 2011,

Vu la présentation du règlement intérieur et de ses annexes faite par Madame Escalda, Adjointe aux manifestations et vie associative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- + approuvent l'organisation d'un "Marché de Noël" le Dimanche 11 décembre 2011,
- + approuvent le règlement correspondant ainsi que le bulletin de réservation
- + approuvent les tarifs relatifs à ce "marché de Noël" à savoir :
 - o droit de place : 12€ la table (limité à 3 tables par exposant)
 - o droit de place en extérieur : 6€ le ml (nombre d'emplacement très limité)
- + autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'organisation de ce marché de Noël.

DELIBERATION N° 10.02.2011/ 019

Point n°9 : Concours communal des illuminations et décorations de Noël : approbation du règlement et des prix

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la mise en place depuis 2009 d'un concours des illuminations et décorations de Noël. Celui-ci est gratuit et ouvert à tous les habitants de la Commune Maintenon à l'exception des membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la réunion de la commission "manifestations" du 15 décembre 2010,

Vu la réunion de la commission "finances" du 31 janvier 2011,

Vu la présentation du règlement par Madame Escalda, Adjointe aux manifestations et vie associative,

- + approuve l'organisation de ce concours pour l'année 2011,
- + approuve le règlement correspondant qui définit les modalités du concours
- + dit que pour chacune des catégories prix seront attribués :
 - 1^{er} prix d'une valeur de 30€
 - 2^{ème} prix d'une valeur de 25€
 - 3^{ème} prix d'une valeur de 20€

le concours comporte deux catégories :

- 1^{er} : Maisons illuminées et décorées visibles de la rue
- 2^{ème} : appartements illuminés et décorés visibles de la rue

- ✚ dit que ces prix seront mandatés à l'article 6232 suivant la délibération n°29.09.08/105 (point n°14) du 29 septembre 2008

Etant précisé que la date limite d'inscription est fixée au 14 décembre 2011.

DELIBERATION N° 10.02.2011/ 020

Point n°10 : Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2011 : : travaux de réhabilitation Salle Polyvalente Maurice Leblond

Vu la circulaire préfectorale du 17 janvier 2011 relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux D.E.T.R., programmation 2011,

Le Conseil Municipal,

Vu la réunion de la commission Finances du 31 janvier 2011,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- ✚ décide de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. pour le programme de travaux prévus à la Salle Polyvalente Maurice Leblond pour un montant de total de travaux de 957.876,65 € HT soit 1.145.620,47€ TTC.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relative à cette demande.

La dépense subventionnable est plafonnée à 450.000€, et la subvention sollicitée est de 135.000€ calculée à un taux de 30%.

En effet, si le projet de réhabilitation de la salle polyvalente est porté par la commune de Maintenon propriétaire du bâtiment il convient de préciser que la gestion en est effectuée par le syndicat culture sport loisirs Maintenon-Pierres ; raison pour laquelle il est sollicité une subvention au taux de 30%

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

✚ subvention D.E.T.R. (30%)	: 135.000,00€
✚ Autofinancement Commune	: 1.010.620,47€

TOTAL des travaux TTC	: 1.145.620,47€

Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux seront inscrits en section d'investissement du budget primitif "Commune" année 2011

DELIBERATION N° 10.02.2011/ 021

Point n°11 : Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2011 : aménagement de sécurité « VOIRIE » : Aménagement du carrefour Boulevard Carnot, boulevard Clémenceau et rue René Rion et aménagement de sécurité Boulevard Carnot face au collège

Vu la circulaire préfectorale du 17 janvier 2011 relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux D.E.T.R., programmation 2011,

Le Conseil Municipal,

Vu la réunion de la Commission des Finances du 31 janvier 2011,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ✚ décide de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. pour le programme de travaux d'aménagement de sécurité Boulevard Carnot pour un montant de total de travaux de 100.550,00€ HT soit 120.257,80€ TTC.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande

La subvention sollicitée est de 20.110€ calculée à un taux de 20%

Le plan de financement de cette opération pourrait se présenter comme suit :

✚ subvention D.E.T.R. (20%)	: 20.110,00€
✚ subvention Département FDAIC (demande en cours)	: 40.220,00€
✚ Autofinancement Commune	: 59.927,80€

TOTAL des travaux TTC	: 120.257,80€

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : début juin 2011

Fin des travaux : fin août 2011

Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux seront inscrits en section d'investissement du budget primitif "Commune" année 2011

DELIBERATION N° 10.02.2011/ 022

Point n°12 : Demande de subvention auprès de l'ADEME : mise en place d'une chaufferie centrale regroupant plusieurs bâtiments

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de réalisation d'une unité de production de chauffage centralisée pour plusieurs bâtiments communaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2010 – n°29.03.10/039 approuvant ce projet et sollicitant une subvention phase « Etude » auprès de l'ADEME,

Vu le marché 01/2010 notifié le 02/06/2010 attribué au BET DELAGE & COULIOU concernant une mission diagnostic énergétique de bâtiments communaux,

Vu la délibération n°24.06.10/043 du 24 juin 2010 informant les membres du Conseil Municipal de l'attribution de ce marché dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Vu le rapport final en date du 26 janvier 2011 établi par le bureau d'Etudes Techniques DELAGE & COULIOU

Vu la réunion de la commission des Finances du 31 janvier 2011

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ✚ approuve le rapport,
- ✚ Décide de retenir la solution
 - chaufferie gaz seul sur le site 1 (Ecole Collin d'Harleville, bâtiment annexe de l'école Collin d'Harleville, et bâtiment administratif 1 rue du Pont Rouge)
 - et pompe à chaleur sur le site 2 (Maison Tailleur, crèche et maison médicale)
- ✚ sollicite une subvention auprès de l'ADEME dans le cadre du contrat de plan Etat Région 2007/2013 concernant la réalisation des travaux
- ✚ autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces concernant cette demande de subvention

La séance est levée à 21h 35

Fait à Maintenon, le 17 février 2011

Le Maire,

Michel BELLANGER